

Montréal, le 28 mai 2020

Jean Boulet

Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

[ministre@mtess.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mtess.gouv.qc.ca)

Lucie Goulet

Directrice générale du Secrétariat à l’action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS)

[sacais.soutienfinancier@mtess.gouv.qc.ca](mailto:sacais.soutienfinancier@mtess.gouv.qc.ca)

**Objet : Urgent - Arrimage des directives quant à la reddition de compte et la tenue de l’Assemblée générale annuelle (AGA) des organismes communautaires de base**

Madame Goulet,

Monsieur Boulet,

La COPHAN tient à exprimer son appui aux modifications apportées aux modalités sur la reddition de compte et la tenue des assemblées générales annuelles (AGA), qui ont été accordées dans le contexte de la crise sanitaire de la COVID-19, notamment les mesures d’assouplissements du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux. En effet, l’échéance pour le dépôt de la reddition de comptes au PSOC a été reportée au plus tard quatre mois après la levée du décret ayant déclaré l'état d'urgence sanitaire. Nous demandons au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale d’accorder aux organismes communautaires cette même flexibilité dans le cadre du programme de soutien financier du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS). Par ailleurs, l’ensemble des bailleurs de fonds, gouvernementaux et privés, devraient suivre cette même directive, tant au niveau municipal que provincial et régional.

Actuellement, plusieurs membres de la COPHAN ont rapporté leur difficulté à mettre en œuvre des mesures provenant de différents bailleurs de fonds, certains organismes ayant plusieurs bailleurs de fonds qui soutiennent financièrement leur mission globale.

Un arrimage des directives émises par les différents bailleurs de fond (soit une directive gouvernementale uniformisée) simplifierait beaucoup le travail des organismes communautaires et éliminerait les ambiguïtés quant à leurs obligations administratives. Il est de plus essentiel d’agir rapidement, certains organismes ayant des délais très courts pour tenir leur AGA et pour remettre les documents requis, ce qui cause un stress non nécessaire dans le contexte actuel.

Nous vous prions, madame Goulet et monsieur Boulet, d’accepter nos sincères salutations.



Paul Lupien, président par intérim

Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)